



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Septembre 2024

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 Septembre 2024

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

Mme MAILLARD Martine, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de convention de partenariat avec les bibliothèques communales transmis par les services de Caux Seine Agglomération.

Cette initiative vise à renforcer l'accès à la culture et à la lecture publique pour tous les habitants du territoire.

Ce partenariat permet de mutualiser les ressources, d'organiser des événements culturels et éducatifs, et de diversifier les services offerts par les médiathèques et bibliothèques du territoire.

Monsieur le Maire propose d'adopter la convention proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

→ **Décide** d'adopter la convention de partenariat proposée par Caux Seine Agglomération

→ **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN



Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Procurations : 0

Convocation

17 Septembre 2024

Délibération Numéro

2024.23.09.02

Objet :

CONVENTION CAUX SEINE

AGGLO

DE PARTENARIAT AVEC

LES BIBLIOTHEQUES

COMMUNALES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20240923-2024230902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024